



Photo FFM

Dans notre précédent numéro nous avons vu « **comment rouler à moto avec des enfants** ».

Seconde partie du dossier concernant nos chères têtes blondes et quelques questions essentielles :

« **Qu'en est-il des enfants et ados qui conduisent, quels choix de vêtements, casque...** »



Bernard Vittet  
CDLR - M. Moto 69

## Les enfants qui conduisent

### L'assurance des enfants pratiquant la mini moto et le mini quad

Rappelons qu'un enfant de moins de 14 ans n'est pas autorisé à utiliser une moto (ou quad) sur les voies ouvertes à la circulation y compris sur les chemins communaux. Dès lors que plusieurs enfants (ou adultes) cohabitent, il est absolument indispensable de souscrire une assurance de responsabilité. Il n'y a guère que sur un terrain vous appartenant, et si votre enfant est seul, que l'assurance n'est pas indispensable. Elle est toutefois fortement conseillée car le risque corporel ne sera pas couvert par votre Mutuelle santé. Précisons que l'assurance liée à l'habitation ne fonctionne pas non plus, puisque ces mini-motos, même non homologuées, sont de vrais VTM (Véhicule Terrestre à Moteur) et non des jouets. Soulignons enfin qu'une licence sportive ne convient pas car l'assurance qui y est rattachée ne fonctionne qu'en cas de compétition ou d'entraînements à la compétition

(essais). Il y a lieu de souscrire un contrat spécifique pour les motos pour enfants.

### Et les ados ?

Ils sont légion les jeunes qui veulent et tannent leurs parents pour connaître les joies du deux-roues.

1. Pour les 14/16 ans, il est obligatoire de passer le BSR
2. Un casque à sa taille et homologué est obligatoire
3. Il faut veiller à ce que l'ado ne trafique pas son deux-roues (ces engins n'ont souvent pas le freinage suffisant, entre autre, pour supporter une puissance trop élevée)
4. Assurer l'ado et l'engin
5. Lui recommander de ne jamais transporter de passager : ces petits engins ne sont souvent pas très étudiés pour une surcharge. En outre, le scooter n'aura pas la même tenue de route...

### Mini moto : fabricants et distributeurs de moto enfant

Il n'existait, il y a encore pas très longtemps qu'un choix très limité de mini motos. Depuis peu l'offre s'est énormément étoffée ainsi que la variété des équipements. De plus à la mini moto s'est adjoint le quad, une excellente initiation aux sports mécaniques. En ce qui concerne les motos pour enfants, l'offre du marché se répartit en deux grandes catégories. Celle destinée aux enfants de 4

à 6 ans et celle pour ceux de 6 à 12 ans. Les premières doivent être plus considérées comme des jouets destinés à acquérir le "b a ba" du pilotage et à donner l'avant goût de la moto à nos chères petites têtes blondes.

Les secondes doivent permettre aux plus grands de s'initier au cross, au trial et même déjà à la vitesse. Les modèles destinés à la vitesse sont cependant rares et onéreux. Il est en effet plus aisé de trouver un bout de champ pour s'entraîner au tout terrain qu'une piste de vitesse.

À noter que sont apparus sur le marché une offre importante de mini motos et de mini quads en provenance d'Asie, importés par des importateurs free-lance très souvent sans réseau ; donc, avant d'acquérir une telle mini moto ou un tel quad, assurez vous du SAV, prudence, et surtout si vous destinez votre acquisition à un entraînement à la compétition. Si c'est le cas, reportez-vous en priorité sur des marques qui ont déjà fait leurs preuves.

Chez ces importateurs en free-lance, vous pourrez peut être d'abord à la rigueur acquérir une première moto pour une première initiation d'enfants entre 4 et 6 ans, et ce sans trop de risque étant donné les prix auxquels elles sont proposées. Dans un deuxième temps, au risque de nous répéter, si vos enfants y prennent goût nous conseillons un achat auprès d'une marque renommée capable d'affronter la brutalité du tout terrain sans souci et disposant d'un SAV de qualité.

